

# CRYLAX

714 Route de Plessy  
74300 Thyez - FRANCE  
Tel : 0450960920  
Fax : 0450960922  
E-mail: [crylax@free.fr](mailto:crylax@free.fr)

[HTTP://WWW.CRYLAX.COM](http://www.crylax.com)

MCOMP - 2016



*Mandrins **UNILOCK**<sup>®</sup> New Oscar One*  
**A PINCES TIREES POUR TOURS CN**  
**COMPATIBLES \*HAINBUCH**



Le mandrin *New Oscar One* a été conçu pour les tours à commande numérique, les travaux en barres et lopins sur broche principale ou contrebroche.

*New Oscar One* est **compatible** avec les pinces

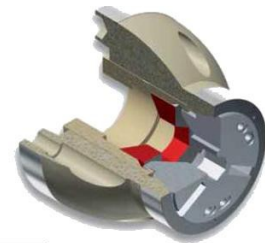
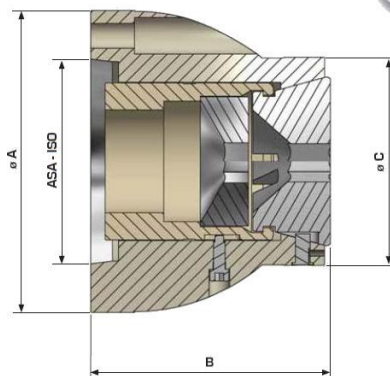
**\*HAINBUCH**

#### AVANTAGES

Grande force de serrage  
Tolérances d'usinage inférieures aux normes DIN  
Poids et encombrement minimum  
Plage d'utilisation -1mm

Grande rigidité pour une importante réduction des vibrations sur la pièce usinée  
Serrage des bruts, laminés, forgés, fonderies  
Changement rapide de la pince

#### CARACTERISTIQUES



<i>New Oscar One</i>	ASA	ISO	A	B	C	Capacités Rond	Capacités Hexagone
SMH 52	5	140	148	120	115	52	45
SMH 65	6	160	168	151	118	65	56
SMH 80	8	175	206	164	142	80	68
SMH 100	8	175	206	162	158	100	85

\*Les marques sont cités à titre informatif et demeurent la propriété de leurs dépositaires



Les pinces **UNILOCK SMH** sont composées d'inserts métalliques assemblés par polyuréthane vulcanisé.

Cette conception permet un serrage radial parfait, en bloquant la pièce sur toute la longueur de l'alésage, et élimine l'intrusion des copeaux à l'intérieur du mandrin porte-pince.

Appliquées au mandrin principal du tour, elles sont adaptées à au travail en barre.

En outre, la ductilité constructive du système apporte facilement des solutions aux serrages spécifiques des barres tréfilées, laminées, rectifiées et des tubes.

**CHANGEMENT RAPIDE DES PINCES** : Le changement des pinces est très simple et rapide, avec ou sans emploi d'un extracteur pneumatique.

### LES POINTS FORTS

**Serrage par accouplement conique** : cette caractéristique permet à chaque secteur de la pince de serrer de façon radiale sur toute sa longueur, créant ainsi une force de serrage supérieure de 5 à 10 fois à celle des pinces traditionnelles qui ne serrent qu'en bout. Les pinces Unilock SMS remplacent aussi les pinces double-cône.

**Grande élasticité** : Grâce à son élasticité élevée, la pince Unilock SMS s'adapte aux imperfections des barres. Idéale pour le serrage des laminés, forgés et pièces de fonderie.

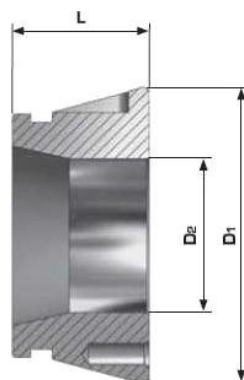
**Diminution des vibrations** : la grande force des pinces SMH élimine considérablement les vibrations et résonnances.

**Ne marque pas la superficie des pièces** : durant la phase de serrage, grâce au serrage fixe similaire à celui d'un mandrin autocentrant, la barre n'est ni marquée, ni rayée par la pince.

Toutes les pinces UNILOCK SMH sont **compatibles** avec les porte-pinces originaux **\*HAINBUCH**



Grande élasticité  
Réduction des vibrations  
Diminution de l'usure des outils  
Absence d'usure de la pince  
Ne marque pas les pièces  
Changement rapide des pinces  
Arrêts machine réduits



Extracteur pneumatique (option) pour un changement simple et rapide des pinces

Codes	D1	L	D2 Capacités rond	D2 Capacités hexagone
<b>SMH42</b>	<b>80</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>38</b>
<b>SMH52</b>	<b>80</b>	<b>46</b>	<b>52</b>	<b>45</b>
<b>SMH65</b>	<b>99.5</b>	<b>54</b>	<b>65</b>	<b>56</b>
<b>SMH80</b>	<b>115</b>	<b>53</b>	<b>80</b>	<b>68</b>
<b>SMH100</b>	<b>144.2</b>	<b>59</b>	<b>100</b>	<b>86</b>

### PINCES A REVÊTEMENT SUPERGRIP

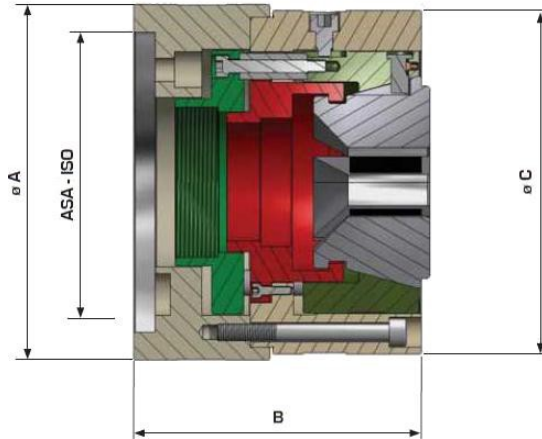


En plus des caractéristiques de base de la pince SMH, la pince Unilock **SMH SUPERGRIP** présente sur ses mors un revêtement rugueux a haut coefficient de frottement qui augmente encore la force de serrage.

Le coefficient de frottement dynamique est déterminé par le type de revêtement présent à l'intérieur des pinces, et doit être déterminé en fonction du type de matière à serrer :  
Inox, aciers, laitons.

Matières	Coefficients de frottement dynamique
<b>Inox</b>	0.42
<b>Acier</b>	0.48
<b>Laiton</b>	0.55
<b>Sans revêtement</b>	0.18

\*Les marques sont cités à titre informatif et demeurent la propriété de leurs dépositaires



Le mandrin *New Oscar One Pinza Ferma* est un mandrin à pince tirées fixes sans aucun mouvement axial.

Il est conçu pour être employé uniquement sur la contrebroche des tours à commande numérique .

*New Oscar One Pinza Ferma* est **compatible** avec les pinces

**\*HAINBUCH**

CODES	ASA	ISO	A	B	C	Capacités Rond	Capacités Hexagone
<b>SMH AX 52</b>	5	40	140	120	118	52	45
<b>SMH AX 65</b>	6	60	160	135	142	65	56
<b>SMH AX 80</b>	8	75	175	145	158	80	68

## AVANTAGES

Permet des prises de pièce sans effort radial  
Profondeur de prise très réduite

Changement rapide de la pince  
Compatible avec les pinces originales\***HAINBUCH**



## Conditions générales de vente

*Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux dispositions ci-dessous qui ne sauraient être modifiées sauf stipulation contraire.*

### **AVERTISSEMENT**

*Crylax se réserve le droit d'apporter sans préavis toute modification dans la réalisation et les données techniques de ses produits. De ce fait, les dessins et indications inscrits dans ce catalogue ne sont donnés qu'à titre indicatif.*

### **COMMANDES**

*Toute première commande nécessitant l'ouverture d'un compte client doit être accompagnée de son règlement, d'un relevé d'identité bancaire et des références commerciales d'usage. Sans ces documents, nos envois seront faits contre remboursement ou par règlement préalable. Minimum de commande 150 Euros net hors taxes.*

### **PRIX**

*Les prix retenus pour la facturation sont toujours ceux de notre tarif en vigueur au moment de la livraison.*

### **FRAIS DE PORT ET DE REGLEMENT**

*Les frais de port et d'emballage et de règlement sont toujours à la charge du client. Les emballages ne sont pas repris.*

### **EXPÉDITIONS**

*Les commandes sont exécutées dans la plus grande exactitude compatible avec les aléas de la fabrication et des approvisionnements. Les expéditions sont faites aux risques et périls du client, quel que soit le mode de transport utilisé. Le franco de port éventuel ne change pas ces conditions.*

### **EXPORTATION**

*Nos modalités de livraison à l'exportation sont régies par les Incoterms de la chambre de commerce internationale indiqués sur nos factures.*

### **RÉCLAMATIONS**

*Toute contestation, pour être prise en considération, devra être formulée au transporteur responsable par lettre recommandée dans les trois (3) jours (article 105 du code du commerce). Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé un délai de huit (8) jours après réception de la marchandise. Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable et écrit, les articles retournés devront être récents, à l'état de neuf et dans leur emballage d'origine. En cas de retour, nous nous réservons la possibilité d'appliquer une moins-value de 20 % (vingt-pour-cent) sur le prix facturé, à titre d'indemnité relative aux frais subis.*

### **DÉLAIS**

*Les délais sont donnés à titre indicatif, leur non-observation, non plus que l'obligation de livraison complète, ne peuvent engager notre responsabilité. Les retards ne donnent aux clients aucun droit d'annuler les commandes, d'en refuser la livraison ou de réclamer des dommages-intérêts ou indemnités à quelque titre que ce soit.*

### **GARANTIE**

*La sévérité de notre contrôle nous permet de garantir nos fournitures contre tout vice de fabrication. Toutefois, si pour des raisons indépendantes de notre volonté, un défaut se révélait à l'usage, notre garantie se limite à l'échange du produit reconnu par nous défectueux, à l'exclusion de tous dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.*

### **PAIEMENT – PENALITES DE RETARD**

*Factures jusqu'à 150 Euros net hors taxes : comptant par chèque ou virement impérativement sous huit (8) jours date de facture sans aucune déduction d'escompte. Factures supérieures à 150 Euros net hors taxes : par chèque date de facture à 30 jours nets. Nous refusons les traites. Nos factures sont toujours payables à Thyez aux échéances fixées suivant nos accords particuliers. A défaut de paiement à l'échéance, nous appliquerons en plus des agios correspondants, au taux de 1.7 % par mois, une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement (art L441-6 et D441.5 du code du commerce). Le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de nos créances et la suspension ou l'annulation à notre gré des commandes et livraisons en cours.*

### **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES**

*Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (loi n° 80-335 du 12 mai 1980), la remise du chèque ou autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Cependant, dès la livraison des dites marchandises, l'acquéreur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert des risques. Il s'engage à souscrire, dès à présent, au bénéfice du vendeur, un contrat d'assurances garantissant leur perte, vol, détérioration ou destruction.*

### **ORIGINE**

*Bien que n'étant pas fournis par les constructeurs cités dans notre catalogue, les produits que nous proposons s'adaptent parfaitement à leurs machines. Les marques demeurent la propriété de leurs dépositaires et ne sont citées que pour diminuer les risques d'erreur dans les commandes. Les dessins et plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Ils peuvent être modifiés sans préavis. Les plans et échantillons qui nous sont adressés pour fabrications spéciales ne sont pas rendus.*

### **CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

*En cas de contestation, il est fait attribution expresse de juridiction au tribunal d'Annecy dont dépend notre siège, à l'exclusion de tout autre.*